

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 02/12/16
Affichage le : 26/12/16
Transmission préfecture le : 26/12/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161216-lmc195169-DE-1-1
Du : 26/12/16
Délibération exécutoire le : 26/12/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE**PROJET DE LA LIAISON ENTRE LA BRETELLE DE SORTIE DE L'A
13 DÉDOUBLÉE ET LA RD 113 A HAUTEUR DE ROSNY-SUR-SEINE
CONVENTION FINANCIÈRE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise n°2016 02 09 11 du 9 février 2016.

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et grands projets innovants,

Sa Commission des Finances et des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve et autorise M. le Président du Conseil départemental à signer la convention ci-annexée établie entre le Département des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, relative aux modalités de la participation financière du Département à l'opération de liaison entre la bretelle de sortie de l'A 13

dédoublée et la RD 113 à hauteur de Rosny-sur-seine, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, ainsi que ses éventuels avenants.

Individualise une autorisation de programme de 11 500 000€ pour le financement de cette opération.

Dit que la subvention sera imputée sur le chapitre 204, article 204142 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 16 décembre 2016

PROJET DE LA LIAISON ENTRE LA BRETELLE DE SORTIE DE L'A 13 DÉDOUBLÉE ET LA RD 113 A HAUTEUR DE ROSNY-SUR-SEINE CONVENTION FINANCIÈRE

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Cécile Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (4) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Pierre Fond à Pierre Bédier, Janick Géhin à Karl Olive, Marcelle Gorguès à Ghislain Fournier.